

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 25 septembre 2019**

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en adressant ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

Au nom du Conseil communal, il adresse un message de bonheur et santé à Madame Elise Pellet qui a fêté le 19.09.2019 ses 100 ans. Elle est la seule centenaire de la Commune.

La secrétaire procède à l'appel : 23 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Martine Marguerat et Cathy Zanola Rossier.  
Messieurs Laurent Bourgeois, Vincent Porchet, Roman Tarnovsky, Olivier Rochat, Gaddiel Schweizer.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°04/2019 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable au Nord-Est de l'Institution de Lavigny.
2. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal N°04/2019 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable au Nord-Est de l'Institution de Lavigny.
3. Préavis municipal N°05/2019 – Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale.
4. Renseignements de la Municipalité.
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**1. RAPPORT DE LA COMFIN SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°4/2019 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE INCENDIE ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE AU NORD-EST DE L’INSTITUTION DE LAVIGNY.**

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la ComFin sur le préavis N°4/2019.  
La ComFin propose un amendement.

Madame Ciampi indique que la Commission communale de recours en matière d'imposition et taxes a reçu le recourant, l'Institution de Lavigny, et est actuellement en phase de traitement dudit recours.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°4/2019 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DEFENSE INCENDIE ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE AU NORD-EST DE L’INSTITUTION DE LAVIGNY.**

Monsieur Jean-Frédéric Favre donne lecture du rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°4/2019.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, donne un complément d'information sur le tronçon A-B-C-D (voir plan joint au préavis municipal). Il informe que compte tenu du recours en matière d'imposition et taxes de l'Institution de Lavigny, les constructeurs sont devenus un peu « frileux » car le financement des travaux n'étant pas garanti tardent à commencer. Le tronçon G-C sera financé par le solde du budget de cette année sans attendre le versement des taxes d'introduction de cette construction.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de voter sur l'amendement et ensuite sur le préavis municipal amendé :

« Acceptez-vous l'amendement : **...sous réserve de l'encaissement des taxes de raccordement** »

Résultat du vote : L'amendement est accepté à l'unanimité.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°4/2019 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable au Nord-Est de l'Institution de Lavigny, tel que modifié et amendé ? »

Résultat du vote : Le préavis municipal N°4/ 2019 est accepté à l'unanimité, tel que modifié et amendé.

### **3. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2019 – REGLEMENT SUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX ET AUTRES OUVRAGES D'AMELIORATION FONCIERES EN REGION RURALE.**

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, présente ledit préavis. Il souligne que le règlement est un règlement type édité par le Canton. Une seule phrase a été changée. Ce règlement vise « à remettre sur le droit chemin » les personnes et exploitants provenant aussi de l'extérieur de la Commune.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Denis Delapierre demande s'il est vraiment utile de faire un règlement pour le peu d'agriculteurs installés sur notre commune ? Il y a de moins en moins de paysans/d'agriculteurs. Ce sont plutôt les camions qui provoquent des dégâts sur les routes et chemins (déchetterie).
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que ce règlement est utile car bien des exploitants n'habitent pas la commune. Il ne concerne pas spécialement que les agriculteurs de notre commune et les ayants droits (habitants, service forestier,...) et les adeptes de la « mobilité douce. Les usagers venant de l'extérieur de notre commune sont aussi concernés.
- Monsieur Stéphane Schmidt demande quelle est la phrase changée ou modifiée dans le présent règlement ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'article légèrement modifié est l'Art.4, chiffre 7, page 4. Il en donne lecture. Il précise que la phrase non modifiée parlait uniquement des labours. Cette modification est due à des cas pris sur le fait.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne qu'il n'est ni agriculteur, ni vigneron mais il rejoint la forme de pensée de Monsieur Delapierre. Il trouve dommage de faire un règlement, en regard à nos agriculteurs et vigneron qui sont de moins en moins présent dans la région. Si le dialogue n'est plus possible avec ces personnes...c'est bien triste.  
Lors de ses promenades sur ces chemins il n'a jamais vraiment constaté de dégâts volontaires de leurs parts. Par contre d'autres utilisateurs, non mentionnés dans le préavis tels les camions allant à la déchetterie, provoquent de gros dégâts au niveau des routes. Il lui semble qu'il serait, prioritairement, important de sanctionner plutôt ce genre d'entreprise qui n'ont aucune attache avec la Commune contrairement aux agriculteurs.
- Monsieur Stéphane Schmidt est assez d'accord avec Monsieur Delapierre au vu qu'ils se connaissent tous... le dialogue est toujours possible avec les Autorités.  
Il souligne qu'il y a des vigneron et autres qui viennent de l'extérieur. Ceux-ci n'ont aucun égard et il serait nécessaire d'avoir un règlement communal pour ces cas afin des les remettre à l'ordre. Ce règlement donne un certain pouvoir à la Municipalité qui l'autorise à agir à l'encontre de ces personnes.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, ajoute que ce règlement ne doit pas faire peur aux agriculteurs qui n'ont rien à se reprocher. Ils respectent déjà les chemins communaux.  
A titre d'information, cette année la Commune a dépensé environ CHF 20'000.- pour réparer les dégâts sur les chaussées, des dégâts provoqués par l'arboriculture et l'agriculture. Les marques laissées ne sont pas celles d'un véhicule. Il est regrettable d'utiliser l'argent du contribuable pour des personnes qui ne veulent pas faire attention.
- Madame Michèle Salanon demande quelle catégorie de véhicule est concernée ?

- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que toutes les catégories confondues sont concernées. Toutes les personnes sont concernées ; tant les exploitants que les propriétaires de terrains. La moitié des réparations du chemin de la déchetterie est prise en charge par Ecorecyclage au vu du nombre de camions qui prennent ce chemin. Sans règlement, l'entreprise était déjà consciente et accepte de réparer.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne, par souci de clarification, qu'il y a des tracteurs utilisés par des entreprises de constructions, ici à Lavigny...tous les tracteurs ne sont pas utilisés par des agriculteurs.  
Par rapport aux propriétaires, supposons qu'un camion vient vider un molok sur ma propriété et casse un regard de la chaussée...c'est moi, propriétaire, qui suis responsable des dégâts occasionnés par ce camion ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, donne un exemple : une voiture oublie de faire la « chicane » à l'entrée de Lavigny, devant l'institution. Ce n'est pas l'Institution qui doit payer les dégâts occasionnés. Les propriétaires doivent entreprendre leurs travaux sur leur parcelle et ne pas utiliser le domaine public. Il faut aviser les entrepreneurs. Les manœuvres se font sur la parcelle du propriétaire. La Commune manque d'une base légale pour intervenir auprès de ces propriétaires qui peuvent utiliser leur RC et pas l'argent du contribuable.
- Monsieur Benoît Croset explique qu'il y a une parcelle près de son domicile sur laquelle vient régulièrement des tracteurs, des conteneurs très lourds qui viennent se poser, beaucoup de va et vient ...beaucoup de trafic. Cela engendre des problèmes qui existent depuis longtemps et qui ont engendrés certains dégâts (pompe à chaleur de la propriété voisine, dégâts chez un propriétaire et sur la chaussée, entreposage de liquide tel des huiles). Si le problème n'a pu se régler jusqu'à maintenant malgré le règlement sur les parcelles, que changera le règlement proposé ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'il ne faut pas tout confondre. Le règlement en question concerne l'agriculteur et autres (comme décrit précédemment) qui doit accéder à son domaine ; les travaux effectués sur leurs parcelles ne doivent pas engendrer de dégâts sur le domaine public. Les conteneurs et autres font partie de la police des constructions et si cette personne ne fait pas de travaux sur sa parcelle, elle n'est pas concernée. Il invite les Conseillers-ères à lire d'abord le règlement proposé et de faire un débat lors du prochain Conseil communal.
- Monsieur Benoît Croset estime qu'un tracteur agricole, un gros engin qui rentre dans le village (la personne n'est pas un agriculteur) pour aller sur sa parcelle et casse une grille d'égout sur le domaine public est concerné par le projet de ce règlement.
- Monsieur Rémy Wulliens répond qu'il faut regarder les choses dans la globalité. Ce n'est pas toujours un tracteur ou un camion qui engendre des dégâts...les voitures aussi. Il est question des routes hors du village et du non respect du domaine public.
- Monsieur Christian Jan demande si la Municipalité recherche une base légale afin de poursuivre les contrevenants ?
- Monsieur Rémy Wulliens répond par l'affirmative.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat constate que l'on parle aussi des propriétaires terriens en sus des exploitants. Au Chapitre 3 : assainissements et canalisations, il est écrit à l'Art.10, alinéa 2 « de planter des arbres ou buissons à une distance inférieure à 5 m. des canalisations. Question : on arrache toutes les haies de la Commune de Lavigny ?

- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que cela ne concerne pas les haies jusqu'à 1m50 – 2m de profondeur. Cela concerne les catégories des haies de futailles (voir le droit foncier).
- Madame Myriam Cornaz demande si cette démarche d'un nouveau règlement occasionne des frais pour la Commune ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond : aucun frais

La parole n'est plus demandée.

La Commission ad hoc pour l'étude de cet objet est composée de :

- Monsieur Christian Jan, Président, Madame Dominique Vaney, Messieurs Jérémie Rossier, Norbert Buffat et Gaddiel Schweizer.

Il prie ladite Commission de rapporter, si possible, pour la séance du Conseil communal du 30 octobre 2019...mais au plus tard pour la séance du 4 décembre 2019.

#### **4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

Monsieur Grin informe :

- Le cabinet de physiothérapie sis à Lavigny a été remis pour cause de départ à l'étranger. Il sera repris par le cabinet Muller & Fonjallaz (physiothérapie et ostéopathie) dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019.
- Pilier public : annonce pour une location d'appartement à la rue de l'Eglise n°9, suite au déménagement des locataires. La Municipalité a reçu plusieurs offres et cela sera reloué dans un délai raisonnable.
- Auberge : la Municipalité a reçu la visite de 8 candidats qui doivent déposer leurs dossiers. Une visite de l'Auberge a eu lieu ce matin. Gastro Vaud récolte des dossiers et nous présentera un rapport.

Monsieur Rémy Wulliens informe :

- Chemin du Moulin de Lavaux : les Communes de Lavigny et Etoy ont entrepris des travaux sur ledit chemin ; ceux du côté Lavigny arrivent à leurs fins ; il reste quelques finitions. Dans environ deux semaines la route sera ouverte à la circulation.
- Chemin de Salagnon : entre la RC 30 et le petit carrefour qui mène à la déchetterie, la chaussée sera refaite, des élargissements à certains endroits. Plus de la moitié de ces travaux sont pris en charge par Ecorecyclage. La commune va profiter de refaire la canalisation d'eau.
- Autre chemin où des travaux commencent puis s'arrêtent...ou barrés : travaux entrepris par l'Institution pour permettre aux camions de passer sur le chemin de Renolly, entre l'entrée de la Cave des Remans (Rossier) et le mini giratoire de l'Institution. D'ici la fin de la semaine cela devrait être terminé.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande quel est la déviation des véhicules lors de la réfection de la route qui mène à la déchetterie ?
- Monsieur Rémy Wulliens répond que comme indiqué dans le tout ménage, la déviation sera faite par le chemin du Moulin Martinet. A voir éventuellement avec Ecorecyclage

pour une sortie mais cela pourrait poser quelques problèmes de sécurité (va et vient de camions et autres).

- Monsieur Laurent Zurflüh demande quelles mesures d'accompagnement la Municipalité a prévu de mettre en place sur le chemin du Moulin Martinet afin de garantir la sécurité des usagers ? Il a été constaté lors d'un précédent que les véhicules circulaient assez vite sur celui-ci... qui est emprunté par de nombreux piétons et des écoliers.
- Monsieur Rémy Wulliens répond qu'il y a déjà deux « dos d'ânes » sur ce chemin qui est public. Il ne voit pas quelles mesures d'accompagnement il faudrait ajouter pour les gens pressés du matin/soir et ceux qui se rendent à la déchetterie.
- Monsieur Laurent Zurflüh avise qu'il y a des automobilistes qui prennent le chemin de la déchetterie pour se rendre à Yens et ceux-ci passeront par le chemin du Moulin Martinet et ce n'est pas deux « dos d'ânes » qui vont les empêcher de ralentir...expérience faite lors d'un précédent. La sécurité actuellement sur ce chemin n'est pas ce qui a de mieux et avec l'augmentation du trafic il fait part de ses inquiétudes pour les usagers à pied dont des enfants.

Monsieur Wulliens comprend et va y songer. Monsieur Zurflüh le remercie.

Monsieur Willy Favre informe :

- Commission Agenda 21 : quatre personnes ont exprimé leur intérêt. La prochaine séance est prévue début octobre.
- Opération « drapeau des JOJ 2020 » : deux élèves se sont rendus à Lausanne et à leur retour le drapeau des JOJ a été hissé dans la Commune lors d'une cérémonie à laquelle le Président du Conseil représentait les Conseillers-ères.
- Petit déjeuner des Aînés : fixé le 3 octobre 2019 qui sera également ouvert sur invitation de la Municipalité et de l'établissement scolaire aux grands-parents des élèves scolarisés à Lavigny.
- Il informe qu'il a été constaté que quelques uns des règlements de la Commune n'offrent plus de bases légales adaptées à ce jour et suite à des lois qui ont changés, des jurisprudences... une mise à jour est nécessaire.  
Pour faire suite à une consultation avec la juriste au département des Communes, il s'avère qu'il nous faut revoir le règlement de police pour une mise à jour et avoir une base légale sûre en cas de conflit.

La parole n'est plus demandée.

## **5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Madame Sophie Kandaoureff demande s'il était possible d'investir dans l'achat d'un chalumeau pour lutter contre les mauvaises herbes qui envahissent le village par endroit (école, auberge et autres lieux publics) et éventuellement de le proposer en location aux citoyens pour une somme symbolique. Ceci pour remplacer le Rendopp (marque citée au hasard) qui est utilisé actuellement autour des écoles où des enfants jouent.
- Monsieur Denis Delapierre fait remarquer que seuls sept décilitres de désherbant sont utilisés par la Commune et il faudrait trois bonbonnes de gaz de 25 kg pour le chalumeau. Ensuite le gaz a un effet de serre...donc pas écologique.  
Le Président indique que, sauf erreur, le chalumeau est défendu.

- Madame Ingrid Ciampi fait remarquer que diverses Communes, dont St-Prex, utilisent une nouvelle technique : une machine à vapeur contre les mauvaises herbes (voir article sur journal La Côte).

Elle avise qu'une exposition de jeunes artistes se tiendra à la Maison des Jeunes ce samedi. Le thème de cette année est « La Suisse vous la voyiez comment ? »

- Madame Georgetta Rossier s'adresse à Monsieur Philipona, Municipal. La rentrée scolaire a commencé et elle demande divers renseignements concernant l'ASSAGIE, soit sur :
  - les structures
  - les transports
  - les constructions éventuelles
  - les groupements scolaires des enfants sur Aubonne / modifications

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que chaque Commune a un ou plusieurs délégués au sein du Conseil intercommunal selon la taille de la Commune. Et à ces représentants/délégués de poser les questions et de rapporter.

Bien que Président de l'ASSAGIE, dans les séances du Conseil communal à Lavigny il est présent en tant que Municipal ; il veut bien répondre à quelques questions qui restent dans sa fonction de Municipal.

Il n'y a pas eu de problèmes majeurs lors de la rentrée scolaire. Il n'y a plus d'enfants d'Etoy qui viennent sur Lavigny. Les enfants viennent de Lavigny ou de St-Livres et les transports ont pu être simplifiés. Il n'y a pas eu de modification au sein du corps des enseignants à Lavigny. Concernant le parascolaire (pour Lavigny) il a été possible de couvrir quasi intégralement les besoins.

Au niveau de l'ASSAGIE, Monsieur Philipona propose, avec l'accord du délégué, que la présentation faite à la séance intercommunale soit présentée à l'Assemblée lors d'une séance du Conseil communal.

- Madame Georgetta Rossier comprend que nous avons des représentants pour nous tenir au courant mais nous ne sommes pas informés du quotidien des structures d'accueils. La question est : est-ce que le problème du « Ballon bleu », structure d'accueil que gère l'ASSAGIE sur le site d'Aubonne, a été réglé pour cette rentrée ? Est-ce que la sécurité, l'hygiène, les conditions de travail des employés ont été pris en comptes- revus-contrôlés ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que cela ne concerne pas les enfants de Lavigny.
- Madame Georgetta Rossier estime que cela concerne le village qui participe financièrement. Les structures d'accueil, toutes sans exception, doivent pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions.
- Monsieur Claude Philipona répond que dans les projets d'amélioration, de vraies infrastructures sont à l'étude pour faire face non seulement à court terme (chaque rentrée scolaire) mais sur moyen et long terme pour accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions.

- Monsieur Willy Favre, Municipal, indique qu'il est le délégué de la Municipalité et pas du Conseil mais qu'il veut bien poser les questions lors de la séance intercommunale fixée début octobre.  
Le Conseil communal s'adresse à son délégué pour qu'il pose les questions. La Municipalité s'adresse à son délégué. Les délégués font l'interface entre les deux.  
On ne peut pas donner des informations en tant que Municipalité.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe que si certains Conseillers veulent assister à la séance intercommunale à titre d'observateur c'est possible...ladite séance aura lieu à Lavigny le 3 octobre 2019, à la Maison de Commune.
- Madame Michèle Salanon demande pour quels travaux est installée la plateforme avec les baraques de chantiers au Nord de la route cantonale ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que c'est pour les besoins de l'agrandissement de l'hôpital sur le site de l'Institution.
- Monsieur Christian Jan demande si la limite entre Etoy et Lavigny est Le Flumeau ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que de traverser Le Flumeau n'est plus du domaine public. C'est un chemin privé qui est grevé d'une servitude foncière. Le domaine public se rejoint plus loin.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, souligne que la mobilité douce concerne aussi les chemins pédestres de la région et comment relier Lavigny-Etoy.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande au Bureau du Conseil d'être présent lors des élections du 20 octobre 2019. Cinq autres personnes se sont proposées dont trois hors Conseil.

L'Auberge étant fermée, si quelqu'un a une idée où faire le repas de fin d'année prévu après la séance du 4 décembre, merci de bien vouloir me le faire savoir d'ici le prochain Conseil.

Il souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de semaine et donne rendez-vous le **mercredi 30 octobre 2019 à 20h15**.

Il clôt la séance à 21H38

Le Président  
Jörg Frischholz

La secrétaire  
Loredana Simone